

RESPONSABILITÉS DU LOCATAIRE

- Plus on intervient rapidement, meilleurs seront les résultats. Il faut aviser immédiatement son propriétaire dès que l'on aperçoit des punaises dans son logement.
- Si le propriétaire ne réagit pas à votre avis, il faut entrer en contact avec un représentant de la Division des permis et des inspections de votre arrondissement.
- Il ne faut pas tenter de régler le problème soi-même.
- Il est important de maintenir le logement propre et exempt d'encombrement.
- Suivre attentivement les consignes de l'exterminateur.



Rappel : N'utilisez pas d'insecticides vendus dans les commerces. Ceux-ci nuisent aux efforts d'un exterminateur compétent et peuvent être dangereux pour votre santé et celle de vos enfants.

POUR S'ASSURER DE LA RÉUSSITE DU TRAITEMENT, VOTRE COLLABORATION, CELLE DE VOTRE PROPRIÉTAIRE AINSI QUE CELLE DE L'EXTERMINATEUR SONT ESSENTIELLES

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

- Dès qu'il est avisé de la présence de punaises dans un logement, le propriétaire doit entreprendre des démarches, en s'entendant au préalable avec son locataire, afin de corriger la situation.
- Il doit mandater une entreprise en extermination afin de procéder à l'élimination complète des punaises.
- Le cas échéant, il doit permettre à l'exterminateur de visiter toutes les pièces et tous les logements de l'immeuble afin d'enrayer l'infestation.

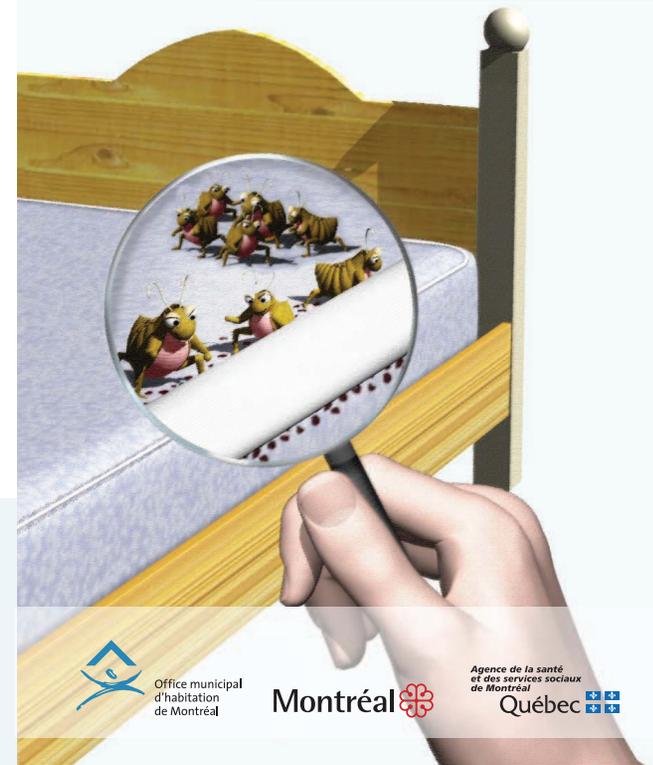
RESPONSABILITÉS DE L'EXTERMINATEUR

- L'exterminateur doit s'assurer de prendre tous les moyens possibles pour détecter la présence des punaises dans toutes les pièces d'un logement et, le cas échéant, tous les logements de l'immeuble.
- Il doit s'assurer que les punaises sont détruites à tous les stades de leur développement (y compris les œufs), ce qui implique que l'exterminateur retourne au moins deux fois sur les lieux pour appliquer les insecticides et s'assurer que le traitement initial a été efficace.
- Il doit éviter d'utiliser inutilement des insecticides. Les matelas des enfants peuvent être traités avec de la vapeur chaude.

Production : Service des communications de l'Office municipal d'habitation de Montréal, (www.omhm.qc.ca), Ville de Montréal (www.ville.montreal.qc.ca) et Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (www.santepub-mtl.qc.ca), janvier 2009.

Épinglons la punaise

Conseils pratiques pour la prévention et l'extermination efficace de la punaise de lit



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal
Québec

Tout logement, maison ou immeuble peut servir de logis à des punaises.
Vous n'avez pas à avoir honte si ces insectes se retrouvent chez vous.

L'important, dès que vous apercevez ces insectes, c'est d'en avertir aussitôt votre propriétaire,
qui entrera en contact avec un exterminateur qualifié.

LES PUNAISES

Les punaises de lit sont des insectes brunâtres visibles à l'œil nu. Leur taille moyenne est d'environ quatre millimètres (1/8 de pouce). Elles sont actives et visibles la nuit, et on les trouve généralement le long des coutures des matelas. Elles se nourrissent du sang des humains.

Mise en garde!
Retour en force des punaises...
Il faut s'en occuper rapidement!

Les infestations de punaises de lit peuvent causer des problèmes aux humains comme aux animaux domestiques. Depuis quelques années, les punaises prolifèrent dans les grandes villes, et Montréal n'y échappe pas.

Comment les détecter?

Des démangeaisons et la présence de piqûres sur la peau peuvent être des indices de la présence de punaises dans votre lit, tout comme la présence de taches noires sur les coutures du matelas et de sang sur les draps et les oreillers. Les piqûres de punaises ressemblent à celles des moustiques. Elles causent des démangeaisons qui peuvent perturber le sommeil. On trouve généralement de trois à quatre piqûres en ligne droite ou groupées au même endroit sur la peau. Les parties exposées des bras, des jambes et du dos sont plus susceptibles d'être piquées.

Leur mode de propagation

Les punaises sont surtout transportées dans les valises ou les sacs à main, par les vêtements, par les meubles, particulièrement les matelas. Elles peuvent aussi se propager d'un logement à un autre.



Gestes à poser régulièrement, même si vous n'avez pas de punaises

- Passez régulièrement l'aspirateur dans votre maison. S'il y a des punaises dans le logement, assurez-vous de fermer le sac hermétiquement et de le mettre aux ordures à l'extérieur de la maison.
- Soyez attentif aux piqûres et aux démangeaisons.

PRÉVENTION

Les vêtements et les meubles d'occasion, surtout les matelas et les fauteuils, peuvent abriter des insectes nuisibles, dont des punaises, et les introduire dans votre logement.

Il faut éviter de se procurer des matelas usagés ou des meubles rembourrés d'occasion, car il est difficile d'y déceler la présence de punaises.

ATTENTION AUX VÊTEMENTS ET MEUBLES D'OCCASION

Les autres meubles d'occasion doivent être inspectés et nettoyés méticuleusement avant d'être introduits dans la maison. Frotter les meubles avec de l'eau savonneuse ou un produit de nettoyage domestique permet de débarrasser le meuble des punaises qui pourraient y loger.

Les vêtements d'occasion doivent être placés dans un sac de plastique scellé et mis directement dans la machine à laver pour y être lavés à l'eau très chaude afin de tuer les punaises et leurs œufs.

Important

Il faut également éviter de ramasser des objets trouvés à l'extérieur ou dans les ordures. Ils peuvent être infestés.

EXTERMINATION

Il relève de la responsabilité des locataires d'avertir leur propriétaire lorsqu'ils décèlent des insectes nuisibles dans leur logement.

Préparation du logement avant l'extermination

Cette étape est la plus importante de l'extermination. Les locataires doivent suivre attentivement les consignes de l'exterminateur. Voici quelques exemples de choses à préparer :

- Laver à l'eau très chaude la literie (draps, couvre-matelas, couvertures, couvre-lits).
- Passer l'aspirateur et jeter le sac aux ordures (à l'extérieur de la maison).
- Vider les tiroirs des commodes et les placards, et laver les vêtements à l'eau très chaude ou les envoyer chez le nettoyeur.
- Mettre tous les vêtements lavés dans des sacs en plastique scellés jusqu'à la disparition de l'infestation.
- Éliminer les encombrements.
- Consulter l'exterminateur avant de se débarrasser de ses meubles.
- Il ne faut pas se procurer de nouveaux meubles avant que l'extermination ne soit entièrement complétée.



Important : Laver tous les vêtements et la literie à l'eau très chaude avec du savon à lessive, ne pas étendre son linge dans la buanderie avant de l'avoir lavé.